

## CHALLENGE PAR CLASSEMENTS

Les finales départementales par classements sont ouvertes à toutes et tous les licencié(e)s. Les classements vont de 5 à 12 (500 points à 1299 points) chez les Dames, et de 5 à 15 (500 points à 1599 points) chez les messieurs. Les poussin(e)s (moins de 09 ans) ne sont pas autorisé(e)s à participer.

**Le droit d'engagement est de 9€.**

Cette compétition se déroulera à Nantes au complexe sportif Mangin Beaulieu le **samedi 25** et le **dimanche 26 mars** 2023 selon les différents tableaux suivants :

|             |  |              |            | Pointage | Début |
|-------------|--|--------------|------------|----------|-------|
| Tableau F05 | Joueuses ayant un nombre de points entre | 500 et 599   | 25/03/2023 | 14H30    | 15H00 |
| Tableau F07 | Joueuses ayant un nombre de points entre | 600 et 799   | 25/03/2023 | 14H30    | 15H00 |
| Tableau F09 | Joueuses ayant un nombre de points entre | 800 et 999   | 25/03/2023 | 14H30    | 15H00 |
| Tableau F12 | Joueuses ayant un nombre de points entre | 1000 et 1299 | 25/03/2023 | 14H30    | 15H00 |
| Tableau H08 | Joueurs ayant un nombre de points entre  | 500 et 899   | 26/03/2023 | 08H30    | 09H00 |
| Tableau H10 | Joueurs ayant un nombre de points entre  | 900 et 1099  | 25/03/2023 | 13H30    | 14H00 |
| Tableau H12 | Joueurs ayant un nombre de points entre  | 1100 et 1299 | 25/03/2023 | 13H30    | 14H00 |
| Tableau H15 | Joueurs ayant un nombre de points entre  | 1300 et 1599 | 26/03/2023 | 13H30    | 14H00 |

**Déroulement** : Les joueurs sont répartis en poules de 3 joueurs. A l'issue des poules, les 3 participants sont placés dans un tableau final qui se déroule par élimination directe, au meilleur des 5 manches.

L'échelon régional se déroulera les 22 et 23 avril 2023 à Aizenay (85).

Dans les tableaux Messieurs, entre 8 et 12 joueurs seront qualifiés pour l'échelon régional, un classement pour les places de 9 à 16 sera établi pour définir les remplaçants.

Dans les Tableaux Dames, toutes les places seront jouées.

NOTA : Pour les qualifiés au niveau régional, la Ligue fixe un droit d'engagement de 8,00 €

**Tout joueur ou joueuse ne pouvant pas présenter sa licence (papier, smartphone, tablette, ...) ne pourra pas participer à la compétition, sauf s'il peut justifier de son identité et présenter un certificat médical.**

⇒ Confirmation de participation : *il est impératif de donner une réponse avant le **dimanche 19 mars à minuit*** (participation ou non).

**Si un joueur n'a pas validé sa participation, il ne pourra pas participer.**

**Tout forfait non excusé entraîne une amende de 15 € ainsi que la perte des points que le joueur aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée. (Article IV.202.2 des règlements généraux p.112).**

Baptiste DESHAIES